



**Règlement général
CARTE PASS « SENIORS »
Saison 2023/2024
(A partir de 55 ans)**

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Seniors », il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L'adhésion à la carte Pass « Seniors » ne se fera **qu'après le dépôt du dossier complet** auprès secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « Régie Sports » ou par carte bleue, directement sur place.

Article 2 :

Tarifs annuels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) :

- 70 € pour une activité hebdomadaire
- 90 € pour deux activités hebdomadaires
- 120 € pour trois activités hebdomadaires
- 150 € pour quatre activités hebdomadaires

Pour un règlement à l'année, l'adhésion est valable du 04 septembre 2023 au 21 juin 2024

Tarifs trimestriels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) – Tarif plein :

- 35 € pour une activité hebdomadaire
- 40 € pour deux activités hebdomadaires
- 50 € pour trois activités hebdomadaires
- 60 € pour quatre activités hebdomadaires

Tarifs trimestriels « Seniors » (justifiant être domicilié à Vias) – Tarif réduit* :

- 25 € pour une activité hebdomadaire
- 30 € pour deux activités hebdomadaires
- 40 € pour trois activités hebdomadaires
- 50 € pour quatre activités hebdomadaires

* NB : Le tarif réduit est applicable pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du minimum vieillesse (sur présentation d'un justificatif). Pour les demandeurs d'emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d'inscription.

Pour un paiement au trimestre, l'adhésion est valable pour un des trois trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 04 septembre 2023 au 30 novembre 2023
- **Trimestre 2** : du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024
- **Trimestre 3** : du 1^{er} mars 2024 au 21 juin 2024

Article 3 :

Pour participer à une activité **il est impératif de s'inscrire** au préalable aux séances sportives proposées par le Service des Sports y compris pendant les vacances scolaires (hors juillet/août) sous peine de voir son accès refusé à la salle.

Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive**.

La date butoir des séances d'essais en cas de règlement à l'année **est fixée au 18 septembre 2023**.

Dans le cas d'un cumul d'activités sportives (2, 3 ou 4 activités), les séances sportives doivent être différentes les unes des autres.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des éducateurs sportifs. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets ou chaussures adaptées, etc...).

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Il est strictement interdit d'exercer une activité sportive torse-nu.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations.

Article 6 :

Pour rappel : Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc..) dans les locaux municipaux.

Article 7 :

Planning des activités proposées et horaires d'ouverture.

HALLE DES SPORTS « Jean Raynaud » – CARTE PASS SENIORS					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 09h00 à 09h30	Équilibre	Renforcement musculaire		Equilibre	
de 09h30 à 09h45			Gymnastique adaptée		
de 09h45 à 10h00					
de 10h00 à 10h45	Cardio	Gymnastique douce		Renforcement musculaire	
de 10h45 à 10h30					Stretching
de 10h30 à 11h30					
de 11h30 à 12h00					

GYMNASE « Victor Bernado » – CARTE PASS SENIORS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
de 09h00 à 09h30				Marche nordique	
de 09h30 à 10h30	Walking Football Masculin	Walking Football Féminin			Walking Football Masculin
de 10h30 à 12h00					
de 14h30 à 17h00	Randonnée pédestre				

Les activités se déroulent à la Halle des Sports « Jean Raynaud » **SAUF** le Walking Football, la Randonnée pédestre et la Marche nordique qui se déroulent ou démarrent du Gymnase « Victor Bernado ».

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.